

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB

du Mercredi 6 avril 2021 à 19H en vidéo-conférence

Président : Van Daele Daniel.

Administrateurs : P. Schmets, D. Van Bever, F. Vandembenden, A.M. Habets , E. Davaux, D. Reterre. T. Biron.

Responsables cellules : B. Valentin, C. Didembourg, M. Loppe.

Invités permanents : P. Carlier, R. Gruselin , P. Achten , M. Hourlay, P. Van Der Vorst.

Excusé : D. Brozak

Invité : H. Vleminckx.

En début de séance plusieurs membres demandent de recevoir l'ordre du jour du CA qui apparemment a été adapté mais pas encore envoyé aux membres, ce qui est fait par la secrétaire.

A la demande de certains administrateurs , le DT était présent pour faire le point sur des dossiers et points précis comme l'arrêt de la Volley Academy , la situation des cadres techniques , la communication avec le CA et les autres autorités sportives .

Un courrier a été reçu par le président l'informant de l'implication d'un cadre technique au sein de la Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball et il apparait que plusieurs administrateurs n'étaient pas au courant de cette situation. Le D.T confirme qu'il était bien au courant mais que malgré les mesures restrictives prises récemment pour nos entraîneurs, cette situation n'est pas interdite dans le cadre du cumul d'activités de nos entraîneurs dans une fédération étrangère. On peut regretter le manque d'informations reçues à ce sujet mais force est de constater que le choix et l'engagement résultent d'une initiative personnelle de l'intéressée et qu'elle est tout à fait indépendante de l'activité au sein de notre fédération.

Le D.T revient aussi sur le chemin fait depuis ses débuts au sein de la fédération. Il met l'accent sur le fait qu'il a dû dans un premier temps faire une analyse de la situation et du terrain et que malheureusement, il a « hérité » d'une fédération invisible au niveau de l'Adeps, du COIB et de VV avec un pouvoir subsidiant prêt à diminuer ses aides, l'absence de compétition Beach et surtout une visibilité et une communication interne et externe défaillantes.

Bien qu'estimant que la situation se soit fortement améliorée depuis son arrivée, il regrette le manque d'unité au sein du CA qui génère des tensions, des malentendus et une perte d'énergie dans des combats stériles allant jusqu'à un certain mépris envers certains membres du personnel qui à la longue risquent de les démotiver.

La fin de la collaboration dans le cadre de la Volley Academy avec Dinant est aussi abordée car cette fermeture provoque des commentaires négatifs, beaucoup de questions et d'interrogations sur le bien fondé de cette décision. Le DT estime que la CA a pris la décision qui s'imposait et se dit prêt à rencontrer les parents et élèves pour expliquer et motiver cette décision.

La question se pose de savoir s'il existe des alternatives suite à cette fermeture pour les jeunes engagés dans un cycle d'études qui sont fortement pénalisés. Peu de solutions concrètes existent si ce n'est la possibilité de permettre à ces jeunes d'avoir des entraînements via un club proche ou la celle de se joindre à l'activité « sport-études » qui devrait recommencer en septembre au sein de l'Athénée de Jambes ou au club de Modal Charleroi.

P. Achten fait remarquer que le niveau d'étude de ces établissements est différent de ce qui est proposé à Dinant.

Le DT fait part aussi des problèmes tant fonctionnels que relationnels avec un des entraîneurs mais conçoit que si l'intéressé le veut vraiment des perspectives de travail peuvent être proposées dans toutes les activités que la fédération peut et veut développer.

Départ de H. Vleminckx.

Approbation des PV.

Dorénavant, le PV rectifié après la transcription des remarques éventuelles sera transmis aux membres du CA et ensuite soumis à l'approbation au début de la réunion suivante. Un justificatif sera donné pour toute demande d'adaptation qui devrait être refusée par la secrétaire.

Non-respect d'une décision.

Lors du dernier CA, il avait été décidé que le dossier Adeps serait envoyé aux administrateurs avant expédition et qu'il serait procédé au vote par écrit sur l'envoi ou non des documents à l'ADEPS. Il avait été également décidé d'envoyer les documents sous réserve d'acceptation de l'AG. Les délais annoncés par les personnes en charge du dossier n'ont pas été respectés et les administrateurs n'ont donc pas pu analyser les documents. Certains membres ont fait savoir leur mécontentement pour le non-respect, à nouveau, d'une décision prise en CA. Le retard pris pour la confection du dossier ainsi que l'absence d'un signataire pour raison Covid ont contraint P. Schmets à pallier à cette absence dans l'urgence.

Trésorerie.

✚ Dossier « aide exceptionnelle » .

L'intégralité de la somme a été allouée aux clubs. Le dossier a été validé par l'administration lors d'un conseil d'accompagnement .

La régularisation vers les clubs a été faite au 1^{er} avril. Les clubs du RVV ont perçu l'équivalent de cette aide prise sur fond propre vu qu'ils n'étaient pas éligibles suite aux conditions reprises dans la circulaire.

La réponse négative de l'Adeps à la demande d'une aide Covid pour nos clubs de ligue a déçu fortement les responsables . Une nouvelle rencontre est programmée pour discuter du sport de haut niveau et pour mettre en place des initiatives pour les aider au mieux car ils estiment l'aide reçue insuffisante. Au niveau de la ligue, une réduction de 35 % sur les frais de fonctionnement a été accordée aux équipes masculines.

✚ Informations sur la situation du personnel tant de la FVWB que du CFES.

Un suivi de l'activité de chacun est présenté, certains étant mis en chômage Covid 1 jour/ semaine et d'autre à temps plein.

Le remplacement de l'Art 60 pour les tâches d'entretien est assuré depuis peu et la personne se trouve en période d'essai.

Des informations sont données sur la collaboration et le fonctionnement du CFES, ASBL qui met à disposition de la FVWB un membre du personnel avec lequel des discussions sont engagées depuis plusieurs semaines sur la poursuite de ses activités suite à des changements intervenus dans la méthode de travail. Une prochaine rencontre aura lieu le 15 avril.

Une description de fonction de tous les membres du personnel est en cours d'élaboration ainsi qu'une évaluation des perspectives de travail pour le futur. Elle seront présentée ultérieurement.

Propositions de modifications (statuts et ROI) suite au repart de l'AG.

Lors du dernier CA, il avait été proposer d'analyser les propositions rentrées par 2 administrateurs afin de les proposer au nom du CA si tout le monde était d'accord avec celles-ci ou de les modifier si nécessaire.

Apparemment, la demande n'a pas été perçue par tous bien que des remarques et des changements aient été transmis à tout le CA et que la formation d'un groupe de travail avait été suggérée par un administrateur. Echanges et débat à ce sujet ; la possibilité de rentrer des amendements sur ces propositions est encore possible. Entre temps, le responsable des

statuts et règlement a introduit des amendements suite à des réunions avec P Carlier (au nom du Hainaut) et B Valentin.

Fixation de l'ordre du jour de l'A.G.

Seule la date doit être changée par rapport au précédent ordre du jour vu l'absence de modifications.

F. Vandembenden demande l'ajout du point « élection d'un administrateur » en évoquant sa situation personnelle. Ce point sera ajouté si sa démission devait être reçue d'ici à l'envoi de la convocation (15/04).

Cellule arbitrage.

T. Biron pose la question de savoir s'il ne faudrait pas prendre position actuellement pour le paiement des frais d'arbitrage en vue de la prochaine saison et demande si une adaptation du ROI ne devrait pas être envisagée.

Le nouveau statut de travailleur associatif prévoit 10% de charges sociales pour l'employeur et 10 % à charge de l'arbitre. Cela change sensiblement la donne pour les arbitres, les clubs et la FVWB qui paie les frais des arbitres de promotion.

C. Didembourg donne les informations qu'il a pu collecter au cours de ses différentes réunions à ce sujet mais force est de constater que cela est encore très flou et devrait encore changer d'ici la fin de l'année. Une réunion est prévue entre les trésoriers de la FVWB, de V.V et de V.B pour viser une uniformisation pour tous les arbitres. De plus, un administrateur rappelle qu'il appartient à l'employeur, soit la FVWB, de proposer ou ne pas proposer le statut de travailleur associatif.

Cellule Compétition.

M. Loppe informe qu'il va présenter sa candidature pour le poste de responsable à la C.N.R.

Il rappelle aux administrateurs de bien vérifier si le statut des doubles affiliations est bien repris au niveau du règlement de compétition pour les rencontres de VB.

Il fait le point sur les réponses reçues suite au mail envoyé pour connaître les intentions des clubs du niveau VB et promotion au sujet de leur réinscription pour la saison prochaine.

E. Davaux demande aux administrateurs BV de bien vérifier que les modifications acceptées dans le règlement de compétition soient retranscrites dans la dernière version qui sera mise au vote.

P. Achten intervient au sujet de l'annorama et rapporte certaines réactions des clubs.

La date de reprise (18/9) semble être un peu hâtive surtout après la longue période d'inactivité suite à la crise sanitaire. Même réflexion pour le 1^{er} W-E de novembre réservé aux compétitions jeunes.

Divers.

P. Schmets informe d'un litige avec VB concernant des indemnités de formations, deux factures étant toujours en suspens à ce jour. Suite à l'interpellation des représentants de la FVWB à VB, le président de VV a répondu que D. Van Daele, à l'époque trésorier de la FVWB, avait donné son accord au trésorier de VV pour annuler les dites factures. Il ne peut être question d'annuler les frais de formation dus aux deux clubs FVWB. Daniel prendra contact avec le trésorier de VV afin de recouvrer les factures impayées.

Fin de réunion à 22 H 40.

La Secrétaire.

A.M HABETS